

FG N° 1-7406
Contacts IFOP : Fabienne Gomant
Tél : 01 45 84 14 44
fabienne.gomant@ifop.com



pour



**L'impact des pots d'entreprise
sur les risques routiers**
- Au près des salariés et des chefs d'entreprise -
Synthèse des principaux enseignements
Le 5 décembre 2008

Sommaire

- 1 -	La méthodologie	1
- 2 -	Les principaux enseignements	3

- 1 -

- La méthodologie -

Méthodologie

Ce document présente les résultats d'une étude réalisée par l'Ifop. Elle respecte fidèlement les principes scientifiques et déontologiques de l'enquête par sondage. Les enseignements qu'elle indique reflètent un état de l'opinion à l'instant de sa réalisation et non pas une prédiction.

Aucune publication totale ou partielle ne peut être faite sans l'accord exprès de l'Ifop.

Etude réalisée par l'Ifop pour :	PSRE	
Echantillons :	<p>Echantillon de 485 salariés, issus d'un échantillon de 1004 personnes, représentatif de la population française âgée de 15 ans et plus.</p> <p>La représentativité de l'échantillon a été assurée par la méthode des quotas (sexe, âge et profession du chef de famille) après stratification par région et catégorie d'agglomération.</p>	<p>Echantillon de 401 dirigeants d'entreprises, représentatif des entreprises françaises des secteurs industrie, BTP, commerce et services.</p> <p>La représentativité de l'échantillon a été assurée par la méthode des quotas (taille de l'entreprise et secteur d'activité) après stratification par région.</p>
Modes de recueil :	Les interviews ont eu lieu par téléphone au domicile des personnes interrogées.	Les interviews ont eu lieu par questionnaire auto-administré en ligne (CAWI - Computer Assisted Web Interviewing).
Dates de terrain :	Du 27 au 28 novembre 2008	Du 27 novembre au 3 décembre 2008

- 2 -

- Les principaux enseignements -

- **Au cours d'une année, la quasi-totalité des salariés (92%) est amenée à participer à un pot au sein de son entreprise** même si l'initiative émane plus souvent des collègues (32% des salariés sont sollicités à quatre reprises au moins dans l'année) que de la Direction (15%).

Aux yeux des chefs d'entreprise, cette pratique apparaît encore plus fréquente : 44% estiment que des pots sont organisés dans leur entreprise au moins quatre fois dans l'année.

- **Dans plus des deux tiers des cas (68%), les pots auxquels participent les salariés comprennent des boissons alcoolisées**, davantage dans les petites entreprises (73% dans celles comprenant 1 à 19 salariés) que dans les grandes (61% dans celles de plus de 250 salariés). Par ailleurs, cette pratique semble plus répandue dans les secteurs du BTP (78%) et des services (73%) mais nettement moins en industrie, probablement du fait de consignes de sécurité plus strictes associées à l'exercice de cette activité. Et géographiquement, les plus coutumiers de cette pratique se situent davantage en agglomération parisienne (78%) qu'en milieu rural (66%).

La présence d'alcool dans les pots d'entreprise est plus reconnue par les chefs d'entreprise (82%), mais moins dans le secteur des transports (64%).

- **En fait, la présence d'alcool dans les pots et cocktails vise avant tout à assurer l'esprit festif de ce moment.** Quelle que soit la position hiérarchique de l'individu dans l'entreprise, tous s'accordent à justifier la présence d'alcool lors de ces pots en premier lieu par son effet désinhibant, participant ainsi à l'esprit de fête (69% des salariés et 49% des chefs d'entreprise). La volonté d'entretenir une tradition entrepreneuriale apparaît comme la deuxième raison évoquée (respectivement 51% et 26%) et le risque de paraître radin en ne proposant que des boissons non alcoolisées est beaucoup moins mentionné comme justification (19% et 20%).

Relevons cependant que l'esprit de fête est davantage recherché par les salariés parisiens (76% contre 57% dans les communes rurales) tandis que la volonté de voir une tradition perdurer apparaît plus forte sur le reste du territoire (52% à 58% contre 39% en agglomération parisienne). Enfin, la crainte de paraître

radin constitue une inquiétude plutôt rurale (27% contre 16% à 18% en milieu urbain).

- **Ce sont le plus souvent des alcools légers qui sont proposés lors de ces pots** (89% auprès des salariés et 90% auprès des chefs d'entreprise) mais dans plus d'un quart des cas (respectivement 28% et 26%), des alcools forts sont également servis. Ces derniers sont davantage évoqués, au sein des salariés, par les hommes (41% contre 17% des femmes), les personnes âgées de plus de 50 ans (37%), les ouvriers (53%) et les habitants de communes rurales (34%). Selon les chefs d'entreprise, les alcools forts sont plus souvent servis dans les grandes structures (34% dans celles de plus de 250 salariés) et lorsque de tels évènements ne se produisent qu'une à trois fois par an (33% contre 19% à 21% lorsque les pots sont plus fréquents).
- **Moins de la moitié des entreprises où l'alcool peut être servi au cours des pots (42%) a pris des dispositions particulières à ce sujet**, notamment dans les secteurs où il existe des risques importants du fait de la nature de l'activité, à savoir : le BTP (58%) et l'industrie (54%). La taille de l'entreprise semble également influencer cette décision : en effet, il peut paraître difficile de maîtriser la consommation d'alcool en de telles occasions dans les grandes entreprises (63% des structures de plus de 250 salariés ont pris des dispositions particulières), du fait du nombre de salariés et de la distance entre ceux-ci et la Direction. En outre, les entreprises apparaissent moins regardantes (28%) en région parisienne, là où les pots et cocktails alcoolisés semblent plus habituels et probablement du fait de la liberté offerte par le réseau de transports en commun.
- **Les dispositions prises à ces occasions sont plutôt informelles.** Il s'agit avant tout pour les chefs d'entreprise de pouvoir compter sur la vigilance des responsables ou des chefs de services (62%) voire, mais loin derrière, de sensibiliser au préalable les participants sur les risques liés à une consommation excessive d'alcool (41%). Cependant, d'autres entreprises (35%) ont limité la consommation d'alcool lors de ces pots et certaines proposent une aide au retour à domicile (35%). La mise à disposition gratuite d'éthylotests se révèle plus marginale (12%).

- **Quoi qu'il en soit, la prise de dispositions en la matière par une entreprise apparaît légitime aux yeux de la très grande majorité des salariés (79%, dont 59% de « oui, tout à fait »).** Cependant, plus les pots sont fréquents dans l'entreprise, moins les salariés sont favorables à ces dispositions (par exemple : 67% des salariés déclarant participer à un pot de la Direction au moins une fois par mois sont favorables contre 79% à 81% lorsque ces pots se déroulent moins souvent).
- **Lors de ces pots d'entreprise proposant des boissons alcoolisées, il arrive que des incidents surviennent, dus à une consommation excessive d'alcool, mais ceux-ci s'avèrent peu nombreux et peu fréquents (19% dont 15% « rarement » selon les salariés et 14% dont 13% « rarement » selon les chefs d'entreprise).**

Ces incidents sont davantage constatés ou vécus par les salariés les plus âgés (23% des 35 ans et plus contre 14% des moins de 35 ans) et par les hommes plutôt que les femmes (28% contre 12%). Aux dires des chefs d'entreprise, de telles situations se retrouvent davantage dans le secteur du BTP (24% contre 14%), en Ile-de-France (25%) et leur fréquence croît en fonction de la taille de la structure (32% à 33% contre 14% dans celles de moins de 20 salariés).

- **Ces incidents sont plutôt de l'ordre de l'incivilité que de l'accident pour la personne ayant trop consommé d'alcool.** En effet, il s'agit essentiellement d'impolitesses verbales (67% auprès des salariés, 54% auprès des chefs d'entreprise) voire physiques (respectivement 60% et 32%). Des accidents de la route (22% et 6%) ou du travail (17% et 6%) se produisent parfois mais de façon plus rare et peut-être moins connue de la part du chef d'entreprise.
- **Dans les entreprises où l'alcool n'est pas interdit lors des pots, très peu de dirigeants envisagent de le faire (9%)** mais ce, davantage dans les catégories d'entreprise déjà évoquées (18% dans l'industrie et 24% à 31% dans les entreprises d'au moins 20 salariés). Ce projet se justifie plutôt par des raisons réglementaires (33%) ou juridiques (la responsabilité de la Direction est en jeu,

33%) voire, dans un second temps, par le souhait d'éviter les débordements (26%).

- **Cependant, bien que cette interdiction ne rencontre pas d'adhésion majoritaire auprès des salariés, près de la moitié (48%, dont seulement 15% de « tout à fait ») se dit favorable à cette disposition.** L'opposition (51% dont 20% de « tout à fait ») est davantage exprimée en agglomération parisienne (59% contre 48% en milieu rural) et se renforce à mesure que la fréquence des pots d'entreprise croît (par exemple : 61% à 67% lorsque le salarié est convié à un pot au minimum tous les 2 ou 3 mois contre 43% lorsque cela se produit moins souvent). Et notons que seuls 49% des salariés estimant légitime qu'une entreprise prenne des dispositions particulières en matière de consommation d'alcool se disent favorables à leur interdiction.
- **Notons pour finir que dans près des trois quarts des pots d'entreprise dénués de boissons alcoolisées (73%), la Direction en a formellement interdit la consommation.**

Conclusion

Les pots d'entreprise s'avèrent ainsi majoritairement alcoolisés, cette pratique participant à assurer l'aspect festif du moment. Certes, les incidents liés à une consommation excessive d'alcool existent mais sont, selon ces résultats, rarement à l'origine de risques routiers. Rareté qui ne saurait masquer leur existence.

Cependant, alors que la légitimité des dispositions pouvant être prises par une entreprise à ce sujet n'est pas remise en cause, celles-ci ne semblent pas devoir aller jusqu'à l'interdiction des boissons alcoolisées (souhait non majoritaire auprès des salariés), notamment lorsque ces festivités sont régulières.